



HAL
open science

CHJ - Centre d'histoire judiciaire

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CHJ - Centre d'histoire judiciaire. 2014, Université Lille 2 - Droit et santé, Centre national de la recherche scientifique - CNRS. hceres-02032747

HAL Id: hceres-02032747

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02032747>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Évaluation de l'AERES sur l'unité :

Centre d'Histoire Judiciaire

CHJ

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université Lille 2 – Droit et Santé

Centre National de la Recherche Scientifique - CNRS



Novembre 2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

*Pour l'AERES, en vertu du décret du 3
novembre 2006¹,*

- M. Didier HOUSSIN, président
- M. Pierre GLAUDES, directeur de la section
des unités de recherche

Au nom du comité d'experts,

- M. Gérard GUYON, président du
comité

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité :	Centre d'Histoire Judiciaire
Acronyme de l'unité :	CHJ
Label demandé :	UMR
N° actuel :	8025
Nom du directeur (2013-2014) :	M. Serge DAUCHY
Nom du porteur de projet (2015-2019) :	M. Farid LEKEAL

Membres du comité d'experts

Président : M. Gérard GUYON, Université de Bordeaux

Experts :

- M. Olivier DESCAMPS, Université Paris 2 (représentant du CoNRS)
- M. Philippe DIDIER, Université Paris 5
- M. François HERVOUËT, Université de Poitiers
- M. René de QUENAUDON, Université de Strasbourg

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M^{me} Christine NEAU-LEDUC

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

- M. Vincent BENAVENT, CNRS, Délégation régionale Nord Pas de Calais et Picardie
- M^{me} Monique CAPRON, Université Lille 2
- M. Frédéric LOBEZ, Université Lille 2
- M^{me} Juliette SENECHAL (membre du conseil de l'École Doctorale n° 74)
- M^{me} Sophie RANCHY-DESUMAUX (coordinatrice de l'École Doctorale n° 74)

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

Le Centre d'Histoire Judiciaire a été créé dans les années 1980 à l'initiative M. Jean-Pierre ROYER et M^{me} Renée MARTINAGE avec pour objectif de développer des recherches en histoire de la justice, thématique qui a été par la suite considérablement diversifiée. Actuellement, l'unité est organisée autour de trois thèmes de recherche (la culture juridique et judiciaire en Europe sous l'Ancien régime ; le droit et la justice coloniale ; l'histoire du droit social et des conflits sociaux) qui feront l'objet d'une évaluation à côté de celle de l'unité considérée dans sa globalité.

Le Centre est situé dans les locaux de la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociale de l'Université Lille 2, sis 1 Place Déliot. Il dispose de huit locaux dont une bibliothèque, qui est le centre de vie de l'unité, fort bien dotée et de bureaux, ce qui permet à tous les membres de l'unité ainsi qu'aux doctorants de bénéficier d'espaces de travail.

Équipe de direction

Le CHJ a été co-dirigé de son origine jusqu'en 2002 par M. Jean-Pierre ROYER et M^{me} Renée MARTINAGE. De 2002 à 2010, la direction a été assurée par M. Serge DAUCHY et M^{me} Véronique DESMARS-SION. De 2010 à 2015, la direction incombe à M. Serge DAUCHY. Pour le contrat 2015-2019, la direction de l'unité sera assumée par M. Farid LEKEAL.

Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	9	9
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés	5	4
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)	7	7
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	5	6
N5 : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)	1	1
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)		
TOTAL N1 à N6	27	27

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
Doctorants	12	
Thèses soutenues	5	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	1	
Nombre d'HDR soutenues	3	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	10	10

2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité

Le CHJ est une équipe dynamique au sein de laquelle la gouvernance souple permet une interaction aisée entre l'ensemble de ses membres. Elle a su assurer une continuité de ses champs de recherche tout en renouvelant les problématiques et en élargissant les domaines d'investigation. La production individuelle et collective est de grande qualité et s'inscrit dans des projets nationaux et internationaux d'envergure. Les résultats sont probants et consistent dans l'établissement d'instruments de travail mis à la disposition de la communauté scientifique afin de favoriser des recherches dans les domaines de l'histoire de la justice et de l'histoire du droit colonial. L'interdisciplinarité mise en œuvre dans les projets ne dénature pas la spécificité du Centre.

Points forts et possibilités liées au contexte

Il faut souligner :

- le dynamisme de l'équipe directoriale et des membres de l'unité dans leur domaine propre ;
- la cohésion du projet et des résultats présentés ;
- l'ouverture internationale ;
- la grande qualité des publications et des travaux ;
- la qualité des conditions de travail ;
- l'implication de l'unité pour l'accueil des doctorants et leur insertion dans l'équipe ;
- une bonne visibilité par l'utilisation des moyens de communication (site de l'unité, Facebook, Portail numérique, carnet de recherche).

Points faibles et risques liés au contexte

Il est possible de relever :

- l'existence d'un seul projet ANR propre à l'unité et essentiellement lié aux thématiques précises suivies par cette agence, thématiques sur lesquelles les unités d'histoire du droit ne peuvent, de surcroît, que difficilement concourir ;
- le manque d'interaction avec le Centre droit et perspectives du droit (CRDP), autre unité de recherche regroupant les juristes de l'Université Lille 2, en dépit des liens effectifs sur les questions de droit social avec l'équipe de recherche en droit social (EREDES), équipe interne du CRDP.

Recommandations

L'implication de l'unité sur le plan national devrait davantage privilégier des actions scientifiques concertées dans des liens pérennes avec des laboratoires de la discipline ou des champs de recherches investis, notamment sur l'histoire de la justice. L'interaction avec l'environnement social pourrait être plus nette, au-delà des actions menées, pour favoriser la connaissance de l'histoire de la justice en dehors du monde universitaire. Enfin, un rééquilibrage en faveur du thème relatif à l'histoire du droit colonial serait souhaitable au regard du faible nombre de thèses de doctorat préparées.

3 • Appréciations détaillées

Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

La production individuelle et collective est de grande qualité. Les membres publient abondamment dans des revues ou des supports d'édition reconnus ou figurant sur les listes AERES (38 articles dans des revues à comité de lecture ; 5 ouvrages ; 22 directions ou co-directions d'ouvrages ; 33 chapitres d'ouvrages ; 38 communications publiées ; 22 rapports, mélanges ou notices). Plusieurs d'entre eux, maîtrisant les principales langues européennes, diffusent les résultats de leurs recherches dans des ouvrages collectifs de portée internationale reconnus. Ces publications en langues étrangères sont tout à fait opportunes et doivent être encouragées. Le centre développe, également, sa propre collection d'ouvrages en tant qu'éditeur. D'autres types de productions démontrent aussi le dynamisme de l'unité. Outre l'organisation de colloques de dimension nationale et internationale, trois bases de données ont été créées (ParleFlandre ; Les revues de droit colonial ; Les Sources de l'histoire des accidents du travail dans le Nord) ainsi que deux portails numériques d'accès direct aux ouvrages (FontesHistoriaeJuris ; Colonialcorpus).

La politique scientifique du CHJ repose sur trois thèmes de recherche : « la culture juridique et judiciaire en Europe sous l'Ancien régime » ; « le droit et la justice coloniale » ; « l'histoire du droit social et des conflits sociaux ». Il a su, sur chacun de ces thèmes, s'imposer comme un centre de recherche référent en France et à l'étranger en s'appuyant sur un enracinement local fort couplé à la construction de réseaux nationaux et internationaux solides et pérennes.

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

L'unité a un rayonnement et une attractivité appréciés sur le monde de la recherche en histoire de la justice et en histoire du droit colonial sur le plan national comme international. Lors du dernier contrat, l'unité a accueilli deux nouveaux chercheurs dont un d'origine étrangère, ce qui prouve sa grande attractivité académique, de tels recrutements étant rares en droit. Elle a, également, remporté ou participé à dix programmes de recherche sur appels à projets nationaux (entre autres, projet ANR « Le fonds judiciaire du Parlement de Flandre ; programme GIP Droit et Justice « Dictionnaire des juristes ultramarins » ; programme Gerda-Henkel-Stiftung « Ratio decidendi. Guiding Principles of judicial decisions » ; projet PICS-CNRS « Books that made the law in the western world » en coopération avec les universités d'Helsinki, de Gand et d'Exeter) et à quatre programmes de recherche internationaux (par ex., LOEWE-Projekt « Außergerichtliche & gerichtliche Konfliktlösung » en association avec l'université de Francfort ; projet Gerda-Henkel-Stiftung « The comparative history of Central courts in Europe and the Americas » avec Glasgow et Maastricht). Plusieurs membres de l'unité font partie de comités de rédaction ou de comités scientifiques de revues françaises et étrangères. Certains ont aussi développé une activité d'expertise (ANR, AERES, Fonds national de la recherche scientifique de Belgique, European Science Foundation, Organisation internationale de migrations...), ont participé à des jurys de concours universitaires ou ont reçu des distinctions scientifiques étrangères. Le rayonnement et l'attractivité académiques du CHJ relèvent donc d'un très bon niveau.

Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

Si l'interaction avec le monde économique est difficile pour une unité spécialisée en histoire du droit, le CHJ s'est, néanmoins, engagé dans une politique d'interaction qui l'a conduit à organiser ou à prendre part à une exposition et une pièce de théâtre. Les membres de l'unité participent, également, aux procédures de recrutement et à la formation continue des professions juridiques et judiciaires (magistrats, avocats). Si cela est de bon augure, il est souhaitable que le spectre d'intervention soit davantage élargi par une ouverture plus nette avec, par exemple, les institutions politiques et judiciaires locales (collectivités locales, Palais de Justice, ordres professionnels). Sur le versant de l'histoire du droit colonial, une interaction plus marquée avec les acteurs de l'histoire coloniale est souhaitable.

Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité

Le dynamisme de l'unité n'a pas fléchi depuis le contrat précédent. L'organisation et le cadre de vie sont vraiment propices à l'épanouissement personnel et à l'accomplissement des missions de chaque membre. S'il existe des tensions, comme dans toute communauté humaine, elles n'ont pas été manifestées. Le point central de la vie de l'unité est la bibliothèque, chaleureuse, conviviale, qui donne envie de venir y travailler sur le fonds documentaire très riche.

L'organisation administrative de l'unité répond aux canons classiques de ce type de structure. La direction est assurée par un directeur et un directeur adjoint (élus par le conseil de laboratoire) assistés d'une assistante de direction qui assume, également, les fonctions de gestionnaire et de responsable de la communication. Le montage et le suivi des projets scientifiques, l'organisation des manifestations, sont gérés directement par l'équipe de direction et les membres concernés mais sans exclusive, la participation de tous étant la bienvenue. Un conseil de laboratoire se réunit deux fois par an. Il réunit l'ensemble des membres de l'unité, doctorants compris, et a pour objet de faire le point sur l'état des recherches et sur les projets à développer. L'unité dispose d'un site Web bien construit (bientôt en version bilingue français-anglais) ainsi que d'une page Facebook.

Les effectifs de l'unité ont sensiblement progressé sur le contrat qui s'achève. Si le nombre d'enseignants-chercheurs est demeuré constant, le nombre des chercheurs a crû de 2 à 5 (2 chercheurs et 1 directeur de recherches). Le nombre d'ingénieurs et de personnels administratifs et techniques a progressé (2 ingénieurs d'études ; 1 ingénieur de recherche ; 1 ingénieur vacataire devenu ingénieur d'études en CDI ; 1 poste TCN ; un poste AJT). L'unité a donc pratiqué une politique active de recrutement et semble attachée à développer la formation de ses personnels. L'ambiance et les relations de travail semblent bonnes, conviviales.

Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

Un Master 2 « Fondements historiques du droit et de la justice » à finalité recherche (entre 12 et 15 étudiants par an) est adossé au CHJ. L'ensemble des membres participent aux cours ou aux séminaires ou dirigent des mémoires. En moyenne, 2 à 3 étudiants issus du Master 2 poursuivent chaque année une thèse de doctorat. Les doctorants, quant à eux, relève de l'École doctorale Sciences juridiques, politiques et de gestion (ED n° 74 SJPG). L'unité accueille en moyenne deux contrats doctoraux par an à l'issue du concours organisé par l'ED. Sur 12 doctorants inscrits, 8 sont financés soit à peu près 67 % ce qui est un taux très important dans les disciplines juridiques et qui s'explique par une politique assumée de l'unité de limitation du nombre de doctorants au regard des débouchés actuels en histoire du droit et d'une volonté d'assurer le financement de la plupart des doctorants. Indiscutablement, l'unité accompagne les doctorants, leur réservant un bureau au sein de l'espace occupé par l'UMR. Qu'il s'agisse de l'accès aux fonds documentaires ou de la possibilité d'avoir un contact rapide avec le directeur de thèse dans des discussions informelles, tout est mis en œuvre pour faciliter, dans la durée, le travail entrepris par les doctorants. La formation des doctorants est assurée, en bonne intelligence, tout à la fois par l'unité au travers de journées d'études, de conférences et d'une Master-Class créée avec l'université de Gand et par l'ED. L'organisation d'un séminaire de présentation de l'avancée de leurs travaux par les doctorants (obligatoirement à trois reprises lors du parcours doctoral) est propice à les sortir de l'isolement que constitue immanquablement un travail de longue haleine et solitaire et à favoriser l'achèvement du travail engagé. Enfin, l'unité participe financièrement à la mobilité internationale de ses doctorants (partage des coûts avec l'ED). Il faut toutefois faire attention aux types de sujet donnés en thèse. Indubitablement, certains n'ont pas vocation à relever du CNU, et encore moins de l'agrégation d'histoire du droit, soit en raison du thème soit en raison de la période étudiée. Cela comporte le risque notable de fermer ce type de débouché pour le doctorant.

Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

Le projet pour la période 2015-2019 allie continuité et nouveauté des champs investis. Il est construit de façon cohérente autour d'une interrogation générale relative à l'articulation entre justice et société dans l'espace (Métropole-Outre-mer) et dans le temps (Ancien régime, époque contemporaine). Deux grands thèmes d'études ont ainsi été retenus : Justice et société d'Ancien régime et Justice et société(s) contemporaine(s). Chacun de ces deux thèmes est lui-même composé de deux axes. Si l'objectif du projet est bien d'analyser comment, à différentes époques, la justice a été instrumentalisée pour imposer un modèle - qu'il soit politique, social ou économique -, il ne faudra pas toutefois omettre de considérer le versant juridique du modèle (le Code civil a été un modèle imposé mais aussi emprunté).

4 • Analyse thème par thème

Thème 1 : La culture juridique et judiciaire en Europe sous l'Ancien régime

Nom du responsable : M. Serge DAUCHY et M. Alain WYFFELS

Effectifs

Effectifs du thème en Équivalents Temps Plein	Au 30/06/2013	Au 01/01/2015
ETP d'enseignants-chercheurs titulaires	1	1
ETP de chercheurs des EPST ou EPIC titulaires	3	3
ETP d'autres personnels titulaires n'ayant pas d'obligation de recherche (IR, IE, PRAG, etc.)	3	3
ETP d'autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	3	3
ETP de post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité		
ETP d'autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, etc.) hors post-doctorants		
ETP d'autres personnels contractuels n'ayant pas d'obligation de recherche		
ETP de doctorants	7	
TOTAL	17	10

• Appréciations détaillées

Au titre du bilan de ce thème, le CHJ a mené des recherches dans le cadre de projets de dimension nationale et européenne (avec les universités d'Helsinki, d'Exeter et de Gand). Les financements européen (European Science Foundation) et national (mission « Droit et Justice » et projet blanc ANR) ont soutenu la préparation d'instruments de travail majeurs sur deux enquêtes : l'étude de recueils d'arrêts et dictionnaires ; la circulation de la littérature juridique en Europe. Le but visé a consisté à établir une banque de données afin de rendre plus aisée la connaissance des institutions judiciaires de l'Ancien régime dans une perspective comparative européenne. Cela a permis aussi d'étudier la motivation des décisions judiciaires. Les résultats obtenus sont particulièrement probants.

Au titre du projet, le thème sera ouvert à un champ plus large, « Justice et société d'Ancien régime », qui vise à étudier l'articulation entre justice et société à cette époque et dans l'espace (Métropole / Outre-Mer). Dans le cadre de la problématique définie (la justice comme instrument pour imposer un modèle qu'il soit politique, économique ou social), deux axes ordonneront les recherches. L'un dont le responsable est M. Serge DAUCHY, portera sur les Parlements en France sous l'Ancien régime avec un regard plus prégnant sur les XVIIème et XVIIIème siècles. L'autre dont les responsables seront M. Alain WYFFELS et M. Serge DAUCHY, a pour finalité de poursuivre l'enrichissement de la base de données « ParleFlandre » et d'établir un guide pratique de la procédure civile sous l'Ancien régime avec des documents à l'appui permettant aux chercheurs de mener leurs recherches dans les fonds considérables du Parlement de Flandre. L'évolution paraît très intéressante et peut s'appuyer sur une expérience et

des partenariats académiques internationaux déjà solides afin de développer cette recherche dans une perspective résolue de droit comparé.

Conclusion

▪ *Avis global sur le thème :*

Dans la continuité de la thématique ayant fait la réputation du CHJ, la poursuite du travail engagé depuis de longues années portera de nouveaux fruits scientifiques de tout premier plan. Il s'agit en particulier du parachèvement de la base de données et de la rédaction d'un guide pratique très utile au regard de la spécificité de la procédure (l'ordonnance de 1667 n'a pas été enregistrée par le Parlement de Flandre). Le thème se donne les moyens tout à la fois de consolider les recherches entreprises et de leur offrir une nouvelle perspective affirmée en droit comparé.

▪ *Points forts et possibilités liées au contexte :*

Il faut souligner :

- la qualité des forces humaines présentes ;
- l'interaction avec les archives départementales du Nord ;
- le travail de comparaison avec les sources des pays limitrophes ;
- l'interaction avec les institutions judiciaires locales.

▪ *Points faibles et risques liés au contexte :*

Peuvent être relevés :

- un financement et des moyens humains insuffisants pour couvrir l'ensemble du travail à accomplir ;
- une difficulté - liée au champ disciplinaire - à obtenir un financement par un contrat de recherche du type ANR, difficulté pouvant fragiliser l'exécution du projet envisagé ;
- un risque relatif au manque, au sein du thème, de jeunes membres capables de mesurer l'influence du Moyen âge sur le développement de la procédure et des institutions sous l'Ancien régime.

▪ *Recommandations :*

Il serait, également, souhaitable de développer des liens plus étroits avec les autres laboratoires d'histoire du droit labellisés du CNRS tout autant que les liens avec les historiens de la Faculté des Lettres de Lille, sans oublier les juristes de droit positif du CRDP autres que ceux de l'équipe interne de droit social (EREDS).

Thème 2 : Le droit et la justice coloniale

Nom du responsable : M^{me} Florence RENUCCI et M^{me} Silvia FALCONIERI

Effectifs

Effectifs du thème en Équivalents Temps Plein	Au 30/06/2013	Au 01/01/2015
ETP d'enseignants-chercheurs titulaires	1	1
ETP de chercheurs des EPST ou EPIC titulaires	2	2
ETP d'autres personnels titulaires n'ayant pas d'obligation de recherche (IR, IE, PRAG, etc.)	2	2
ETP d'autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
ETP de post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	1	
ETP d'autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, etc.) hors post-doctorants		
ETP d'autres personnels contractuels n'ayant pas d'obligation de recherche		
ETP de doctorants	1	
TOTAL	7	5

• Appréciations détaillées

Au titre du bilan, ce thème a bénéficié de l'arrivée de deux chercheurs ce qui a permis son renforcement et un renouvellement de ses thématiques de recherche internes, notamment au travers de la construction d'une comparaison des structures institutionnelles à partir de l'analyse de l'histoire comparée des protectorats français d'Afrique du Nord. La discussion lors de la visite a montré la richesse des études engagées. Il aurait été souhaitable que le rapport soit davantage détaillé sur ce thème qui constitue un des thèmes historiques de l'unité (la base de données en cours d'achèvement sur les revues de droit colonial n'est évoquée qu'en page 16 du dossier) mais il ne s'agit là que d'un aspect purement formel sans aucun impact sur la grande qualité des recherches déployées. Le dynamisme des responsables de ce thème et la qualité de la production font du CHJ une équipe incontournable sur ce champ de recherches.

En ce qui concerne le projet, l'élaboration d'une base de données des revues européennes de droit colonial, source d'études comparatives à venir, et la constitution d'une bibliographie exhaustive afférente au droit et à la justice coloniale fourniront des instruments majeurs au domaine d'étude. La constitution d'un corpus d'archives orales des acteurs de la coopération (fin des années 1970 / début des années 1980) permettra de mettre en valeur le rôle des juristes. La poursuite des collaborations engagées laisse présager des réalisations importantes relatives à la décolonisation mais aussi des recherches comparatives intéressantes avec d'autres expériences coloniales européennes (Belgique et Italie par exemple).

Conclusion

▪ *Avis global sur le thème :*

L'étude de l'histoire du droit colonial est en plein essor au sein de l'unité et les études comparatives prévues vont lui donner une dimension supplémentaire permettant d'en apprécier la valeur et les instruments de recherche afférents. Déjà référent dans cette thématique, le centre semble se donner les moyens scientifiques de poursuivre son essor.

▪ *Points forts et possibilités liées au contexte :*

Il faut souligner :

- le dynamisme des membres du thème ;
- des réseaux avec des instituts marquants sur le thème ;
- des partenariats avec des équipes situées dans des pays limitrophes ;
- une réelle perspective d'essor grâce aux contacts à venir avec le Centre Jacques Berque et l'Institut de recherche sur le Maghreb contemporain.

▪ *Points faibles et risques liés au contexte :*

Il faut relever :

- le nombre peu élevé de travaux doctoraux ;
- des moyens financiers et humains insuffisants.

▪ *Recommandations :*

Le recrutement d'un personnel d'appui à la recherche serait un soutien non négligeable pour ce thème qui prend une dimension européenne décisive.

Il importerait également de susciter des travaux doctoraux plus nombreux pour soutenir l'équipe des chercheurs sur ce thème spécifique qui connaît un essor grandissant.

Il serait souhaitable de présenter un projet ANR ou ERC afin de bénéficier d'un financement extérieur et de l'arrivée de post-doctorants pour mener à bien la construction et la mise à jour des bases de données. Ceci permettrait de soutenir l'excellente implantation du CHJ sur ce champ de recherches.

L'interaction avec le thème de recherche majeur de l'Université, « Droit et Santé », pourrait être envisagée dans une perspective d'interdisciplinarité à propos des questions sanitaires et leurs implications juridiques.

Thème 3 : L'histoire du droit social et des conflits sociaux

Nom du responsable : M. Farid LEKEAL et M. Bruno DUBOIS

Effectifs

Effectifs du thème en Équivalents Temps Plein	Au 30/06/2013	Au 01/01/2015
ETP d'enseignants-chercheurs titulaires	7	7
ETP de chercheurs des EPST ou EPIC titulaires		
ETP d'autres personnels titulaires n'ayant pas d'obligation de recherche (IR, IE, PRAG, etc.)	1	1
ETP d'autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
ETP de post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité		
ETP d'autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, etc.) hors post-doctorants		
ETP d'autres personnels contractuels n'ayant pas d'obligation de recherche		
ETP de doctorants	4	
TOTAL	12	8

• Appréciations détaillées

Au titre du bilan de ce troisième thème, le CHJ a mené une recherche sur les *Sources de l'histoire des accidents du travail dans le Nord (XIX^e-XX^e s.)*. Il s'agit de travaux prenant place dans un appel à projet du Conseil scientifique de l'Université Lille 2. Le CHJ a engagé un vaste dépouillement des sources juridiques et judiciaires relatives à la question des accidents du travail. Le projet vise d'abord à réunir la législation, les débats parlementaires et la doctrine française et européenne relative à cette question depuis la fin du XIX^e siècle et les grandes lois sociales, en particulier depuis l'adoption de la loi du 9 avril 1898 concernant les responsabilités dans les accidents du travail. Ces documents sont appelés à être numérisés pour être mis en ligne. Parallèlement à ce travail, le CHJ a entrepris une vaste enquête dans les Archives départementales du Nord et les Archives du Monde du travail à Roubaix afin de réunir toute la documentation disponible sur la question des accidents du travail dans le département du Nord. Cette enquête a révélé l'existence de dossiers de procédure reprenant toutes les archives judiciaires disponibles depuis la déclaration de l'accident du travail jusqu'au procès-verbal de « conciliation ». Ces dossiers renferment en particulier des expertises médicales inédites et particulièrement intéressantes en vue d'une analyse pluridisciplinaire historiens-juristes médecins. C'est la raison pour laquelle les responsables du projet envisagent actuellement la numérisation de ces archives et la constitution d'un inventaire analytique. Le CHJ annonce que la documentation ainsi réunie fournira matière à une comparaison avec la Belgique dans le cadre d'un programme commun avec l'Université de Gand et à un projet plus large sur l'expertise mené en partenariat avec Sophie Fantoni, praticien hospitalier, docteur en droit et spécialiste des questions de santé au travail. Le comité ne peut qu'encourager la poursuite d'un tel projet servant non seulement à préserver la mémoire judiciaire des accidents du travail mais aussi à offrir à la communauté des chercheurs des clés pour une meilleure compréhension du droit positif des risques professionnels. Aussi, on ne peut que regretter que le dossier déposé par le CHJ dans le cadre d'un projet ANR, pour financer la numérisation de ces archives, n'ait pas été retenu. A la question de savoir si le CHJ a l'intention

d'élargir son appel contribution à d'autres membres de l'équipe de droit social (EREDS, équipe interne du CRDP) que le professeur Fantoni, M. Bruno Dubois, en charge de ce projet au sein du CHJ, répond affirmativement.

Toujours sur appel à projets (émergents et transfrontaliers) du Conseil scientifique de l'Université Lille 2, le CHJ conduit une recherche intitulée « Accidents du travail et droit social : approche historique comparée France - Belgique. Logiques juridiques et pratiques judiciaires » dont la responsabilité est partagée entre M. Farid LEKEAL et M. Bruno DUBOIS. Il s'agit d'interroger les sources judiciaires et administratives et de tester la validité du diagnostic traditionnellement établi selon lequel les lois française et belge de 1898 et 1903 sur la responsabilité patronale fondée sur le risque professionnel auraient bouleversé la logique juridique dominante en inaugurant une nouvelle manière de penser la question sociale. La question sous-jacente est celle d'un éventuel déplacement du centre de gravité de la question sociale du champ politique vers le champ judiciaire, le juge étant susceptible d'apparaître comme le régulateur de l'un des versants les plus saillants de la question sociale, à savoir la réparation des accidents du travail. Cette problématique a conduit le comité de visite à demander au CHJ d'apporter quelques éclaircissements - ce que le CHJ a fait - et à l'inviter, là encore, à collaborer avec l'équipe de droit social du CRDP dont certains membres mènent des recherches sur le droit des AT/MP (accidents du travail et maladies professionnelles).

Au titre du projet, il est indiqué que le CHJ entend mener une recherche sur « La contribution des institutions judiciaires à la structuration de la société française post-révolutionnaire ». Il est précisé que cette recherche vise à élargir les travaux menés en histoire du droit social et histoire du travail des XIXe et XXe siècles. Notamment, il s'agira de vérifier si, conformément aux choix du modèle économique libéral au terme duquel les rapports entre hommes libres et égaux doivent être guidés par la loi de l'offre et de la demande, la construction du droit et de la justice sociale correspond à une volonté de rééquilibrer les rapports sociaux en protégeant le salarié contre son employeur. Cette problématique peut surprendre étant donné que l'idée d'un droit social à vocation protectrice du salarié est largement partagée. La question a été posée par le comité aux responsables du projet. Ils y ont répondu de manière satisfaisante en faisant valoir que seule l'interrogation critique des sources permettra de vérifier le bien-fondé de l'opinion communément admise et de voir si, dans la réalité, d'autres raisons n'ont pas aussi justifié la construction normative de la justice sociale.

Le dossier indique également que le projet transfrontalier engagé grâce au soutien du Conseil scientifique de Lille 2 sur les accidents du travail (réunissant des historiens, juristes et médecins) sera poursuivi et élargi, d'abord dans le cadre d'une recherche transfrontalière avec la Belgique (Université de Gand) puis dans un cadre ouvert à d'autres pays européens. Là encore, le comité ne peut qu'inviter le CHJ à travailler en collaboration avec l'EREDS, tant les travaux des historiens du droit éclairent de manière irremplaçable la compréhension du droit social contemporain.

Conclusion

▪ *Avis global sur le thème :*

Le thème est parfaitement organisé et développe des thématiques intelligemment choisies car en phase avec le contexte régional et transfrontalier d'une part, et avec les attentes des spécialistes du droit positif des risques professionnels d'autre part. Ses productions sont reconnues et réputées. La poursuite du projet transfrontalier déjà engagé auquel vient s'ajouter le développement d'une nouvelle thématique offre de belles perspectives de recherche et de futures productions.

▪ *Points forts et possibilités liées au contexte :*

Les points forts suivants peuvent être relevés :

- un thème bien organisé et réputé ;
- une production riche ;
- une forte motivation des membres du thème ;
- des recherches inscrites dans l'axe prioritaire de l'Université Lille 2.

▪ *Points faibles et risques liés au contexte :*

Ces recherches demandent des ressources financières que le CHJ n'a peut-être pas en totalité.



▪ **Recommandations :**

L'échec de sa candidature dans le cadre d'un projet ANR ne devrait pas décourager le CHJ de redéposer un dossier et de chercher des alliances avec d'autres organismes pour parvenir à obtenir des financements.

Par ailleurs, travailler avec des juristes « positivistes » et confronter avec eux les fruits des recherches historiques pourraient être d'un grand profit tant pour le CHJ que pour l'EREDS.

5 • Déroulement de la visite

Date de la visite

Début : Jeudi 21 novembre 2013 à 9h00

Fin : Jeudi 21 novembre 2013

Lieu de la visite : Université Lille 2

Institution :

Adresse : 1, place Déliot 5900 Lille

Locaux spécifiques visités : Salle de recherche, bureaux et bibliothèque

Déroulement ou programme de visite

8h15 - 8h45 : réunion du comité d'experts à huis clos (prise de contact, répartition des rôles, premiers échanges)

8h45 - 9h30 : rencontre avec les tutelles - présentation de la politique recherche de l'établissement

9h30 - 11h15 : rencontre avec le directeur de l'unité et les membres de l'unité

11h15 - 11h45 : rencontre avec les personnels ITA / IATOS

11h45 - 12h00 : rencontre avec le directeur de l'École Doctorale ou son représentant

12h00- 12h30 : rencontre avec les doctorants

réunion à huis clos du comité d'experts et délibération

Points particuliers à mentionner

Il faut signaler qu'un expert, représentant le CNU, n'a pu être désigné par l'institution.



6 • Observations générales des tutelles



Université Lille 2
Droit et Santé

Service de la Recherche, de la Valorisation
et de l'Information Scientifique (SeRVIS)
Affaire suivie par Christophe BOUTILLON
Directeur du SeRVIS
christophe.boutillon@univ-lille2.fr / 03.20.96.52.16

Le Président de l'Université

à

Monsieur le Professeur Pierre GLAUDES
Directeur de la Section des unités de
recherche
Agence d'Évaluation de la Recherche et
de l'Enseignement Supérieur (AERES)
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Lille, le 12 mai 2014

V/Réf. : E2015-EV-0593560Z-S2PUR150007709-005352-RT

Objet : Observations de portée générale sur le rapport d'évaluation de l'unité *Centre d'Histoire Judiciaire (CHJ)*

Monsieur le Directeur,

Considérant le rapport que vous m'avez récemment transmis, je vous remercie au nom de l'Université Lille 2 et en particulier du directeur et des membres de l'unité *Centre d'Histoire Judiciaire*, pour la qualité de l'évaluation effectuée le 21 novembre 2013 par votre comité d'experts.

Les appréciations et recommandations formulées seront soigneusement prises en considération et discutées avec le directeur de l'unité dans le cadre de la structuration de notre recherche pour le prochain plan quinquennal (2015-2019).

Vous trouverez ci-dessous les observations de portée générale sur le rapport d'évaluation de l'AERES, émises par le Directeur de l'unité *Centre d'Histoire Judiciaire*.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pr. Xavier VANDENDRIESSCHE

Droit - Santé - Gestion - Sport

Université Lille 2 Droit et Santé - 42, rue Paul Duez - 59000 Lille - France

Tél. : +33 (0)3 20 96 43 43 - Fax : +33 (0)3 20 88 24 32 - Courriel : administration@univ-lille2.fr

Site Internet : www.univ-lille2.fr

Lille, le 6 mai 2014

Monsieur le Directeur de la section
« Evaluation des unités de recherche »
AERES
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Monsieur le Directeur,

Nous vous remercions très chaleureusement pour le rapport d'évaluation du Centre d'Histoire Judiciaire (UMR 8025 CNRS – Université Lille 2) que vous avez fait parvenir au Président de l'Université Lille 2 – Droit et Santé, cotutelle de l'unité.

Nous tenons tout d'abord à remercier le président et l'ensemble des membres du Comité d'experts pour la qualité de nos échanges, pour leur écoute et pour les recommandations qu'ils ont pu formuler oralement comme par écrit.

L'ensemble des membres du Centre d'Histoire Judiciaire – enseignants-chercheurs, chercheurs, ITA/IATOS et doctorants – se réjouit que la qualité des résultats scientifiques, l'ouverture internationale, la cohésion du projet de recherche mais également la visibilité de l'unité et l'insertion des doctorants dans l'équipe aient été reconnus et soulignés par le comité d'experts. C'est pour nous tous un encouragement à poursuivre le travail scientifique et à tout mettre en œuvre pour préserver la qualité des conditions de travail de chacune et chacun. Les recommandations formulées par le Comité d'experts constituent à cet égard une aide précieuse pour améliorer l'implication de l'unité sur le plan national et, en particulier, pour développer les interactions avec l'environnement socio-professionnel et culturel.

En ce qui concerne les interactions avec le Centre Droits et Perspective du Droit (CRDP), le CHJ poursuivra et intensifiera ses collaborations autour de la thématique « droit et santé », par ailleurs un axe de recherche prioritaire de l'Université Lille 2, mais il entend également développer un vrai partenariat dans le domaine de la création de bases de données. Les deux équipes envisagent d'ailleurs de solliciter auprès de l'Université la création mutualisée d'un poste d'informaticien. Le thème « droit et justice coloniale » sera également associé à ce projet (recherches sur le droit du travail dans les colonies et sur les revues coloniales). On notera également que depuis le dépôt du dossier d'évaluation, deux nouvelles thèses ont pour objet le droit colonial, dont une a bénéficié d'un contrat doctoral à l'issue du concours de l'ED de septembre 2014. En 2015, un contrat doctoral cofinancé par la Région et l'Université Lille 2 sera également fléché,


grâce au soutien du Vice-Président du Conseil scientifique, sur la thématique de l'histoire de la justice coloniale. Enfin, de nouvelles réponses à des appels à projet (ESF et ERC) devraient, nous l'espérons, permettre de pallier l'insuffisance de moyens financiers et humains pointée par le comité.

Au sujet de la recommandation du Comité de « privilégier davantage des actions scientifiques concertées dans des liens pérennes avec des laboratoires de la discipline », nous souhaitons informer le Comité que, dans le cadre du nouveau projet international intitulé « The Making of Commercial Law » (projet porté par le CHJ avec les Universités de Bruxelles, Helsinki et Francfort), un partenariat a été noué pour les années à venir avec le CEHJ dirigé par Olivier Descamps. Cette collaboration visant à étudier l'histoire du droit et de la justice commerciale se concrétisera dès l'organisation de la première conférence, programmée début septembre à Helsinki.

Enfin, en ce qui concerne l'interaction du CHJ avec l'environnement socio-professionnel, nous entendons poursuivre tout d'abord notre implication dans la formation continue assurée par l'ENM et intensifier la collaboration scientifique avec l'ENPJJ (plusieurs doctorants participent ainsi à l'exposition qu'organisera l'ENPJJ sur les jeunes filles délinquantes). Le 300^e anniversaire de l'installation du Parlement de Flandre à Douai, fêté cette année fut aussi l'occasion de nouer des liens plus étroits avec la Cour d'appel de Douai et de participer activement aux différentes manifestations organisées en 2014. Mais surtout, nous constatons que nous n'avons pas suffisamment insisté dans notre rapport sur l'implication du CHJ dans le Master 2 professionnel « Métiers de l'administration pénitentiaire » proposé par l'IPAG, Master dont Nicolas Derasse, Maître de conférences à l'Université Lille 2 et membre du CHJ, est non seulement l'instigateur mais aussi le responsable pédagogique. A ce titre, il assure une interaction permanente avec l'ENAP comme avec l'ensemble des acteurs du monde carcéral et valorise également les recherches sur l'histoire pénitentiaire par le biais de criminocorpus.

Réitérant nos très sincères remerciements au Comité d'experts pour leur expertise détaillée et enrichissante, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération distinguée.

Serge Dauchy et Farid Lekéal


Le Président de l'Université
Xavier VANDENDRIESSCHE

